



Case postale 899
Av. de la Gare 40
CH-1920 Martigny 1
Tél. +41 (0)27 723 59 60
Fax + 41 (0)27 723 59 61
Mobile 079 340 11 77

E-mail : ser@mycable.ch
www.le-ser.ch

Déclaration du SER

pour une revalorisation des fonctions enseignantes

Depuis deux décennies, de grandes transformations interviennent tant dans le métier d'enseignant que dans le contexte social où il s'exerce. Les nombreuses rénovations cantonales et les changements de plans d'études ou de moyens d'enseignement marquent périodiquement la volonté d'adapter l'école à ses nouveaux défis. Au niveau suisse, la CDIP dresse actuellement un bilan par des thèses sur les « Perspectives professionnelles dans l'enseignement » et déclare notamment que les enseignantes et enseignants sont mis, comme d'autres métiers, face à des défis de plus en plus nombreux et qu'ils se voient en plus confrontés à une attente nouvelle, l'école étant appelée, outre son mandat traditionnel, à traiter des questions et des problèmes autrefois surmontés au sein de la famille ou d'autres structures sociales.

Les fonctions d'enseignants ont ainsi changé, se sont complexifiées et demandent des compétences accrues.

En effet, des dimensions nouvelles ont émergé dans la profession en quelques années, comme par exemple l'impératif d'un renouvellement permanent des compétences par la formation continue, l'organisation nouvelle du travail qui demande l'élaboration de projets, ou encore la nécessité de trouver des appuis chez d'autres professionnels par un travail en équipe, qu'il s'agisse d'autres enseignants ou de professionnels d'autres horizons (psychologue, logopédiste, assistant social, ...).

Les autorités reconnaissent par la CDIP que les enseignantes et les enseignants ont accompli leur tâche dans des conditions difficiles durant les récentes années marquées par des restrictions budgétaires, tout en assurant la qualité de l'enseignement.

Mais indépendamment aussi, la charge du travail s'est accrue, comme les enquêtes sur la santé du corps enseignant l'ont mis en évidence par la pénibilité spécifique de l'enseignement. Mentionnons, par exemple, l'augmentation de l'hétérogénéité qui ne se limite pas aux aptitudes scolaires, mais est fortement marquée dans la diversité des valeurs et normes sociales, ou encore l'accroissement de la pression que constituent des attentes familiales souvent légitimes, mais qui investissent l'école de responsabilités parfois contradictoires ou d'espoirs irréalistes.

Pour faire face à ces exigences nouvelles, les enseignantes et enseignants ont fait d'importants efforts de formation continue, se sont engagés dans des changements méthodologiques et ont participé activement à l'évolution de leur profession. Prenant acte de cette évolution, les nouvelles formations en HEP attestent de manière frappante de l'augmentation des compétences nécessaires à l'exercice de la profession, par l'allongement de leur durée et la hausse du niveau de recrutement.

C'est pourquoi toutes et tous doivent bénéficier de la même échelle salariale revalorisée.

Les formations initiales d'enseignants ne leur rendant pas toujours une juste image, le SER tient à relever particulièrement l'importance du travail d'enseignant dès les premiers degrés scolaires. Dans ces degrés se jouent en effet les premiers contacts avec l'école, qui conditionneront toute la scolarité : les fonctions de socialisation, des liens accrus et initiateurs avec les familles, une prise en charge de l'hétérogénéité par l'accueil de tout enfant et la prise en compte de ses différences, notamment.

Si les enseignantes et enseignants de ces degrés sont encore des généralistes, cette caractéristique ne doit pas être perçue comme l'absence de spécialisation ou de compétence pointue, mais comme l'affirmation que leur spécialité réside dans une « multi-disciplinarité » et une polyvalence de qualité.

Aussi, dans la revalorisation de toutes les fonctions enseignantes, le SER prône un même statut pour toutes les enseignantes et tous les enseignants, également d'un point de vue salarial, et l'exigence de formations équivalentes.

Le SER appelle les autorités cantonales à rendre visible cette évolution des professions de l'enseignement par la réévaluation des classifications des fonctions enseignantes. Pour ces négociations, le SER assure de son soutien les associations cantonales qui les conduiront.

Texte adopté le 7 novembre 2003
par le Comité central du SER

Personnes de contact :

- Marie-Claire Tabin, présidente du SER : 079 340 11 77
- Jacques-Etienne Rastorfer, membre du CC/SER : 079 304 98 58